



APPEL A PROJET

Projet collectif 2020 : La gestion des sorties dans les CADA

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc...).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le secteur de l'hospitalisation privée compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le secteur de la santé au travail interentreprises compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le secteur du thermalisme compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

Les CADA concernés par ce projet sont des établissements spécialisés dans l'accompagnement personnalisé et l'hébergement des demandeurs d'asile. Au sein de ces structures, une équipe pluridisciplinaire procède à un accompagnement social, administratif et sanitaire des demandeurs d'asile dans la préparation à la sortie.

Au vu des évolutions législatives et réglementaires actuelles, les intervenants en CADA sont confrontés à des accompagnements de plus en plus rapides et complexes dus à des modifications des droits des usagers et un turn-over des publics plus conséquent qui impliquent des changements dans les pratiques professionnelles. En effet, les personnes hébergées en CADA sont soumises à des délais très courts pour réaliser leurs démarches notamment pour rechercher un emploi.

La gestion de la sortie des usagers représente pour les professionnels une charge de travail importante avec beaucoup plus de personnes déboutées pour lesquelles peu de solutions sont mobilisables. Ces professionnels se retrouvent donc en difficulté pour accompagner les personnes dans la construction d'un projet personnalisé.

Afin de réduire les difficultés que représente la mission de sortie, les professionnels se doivent désormais de l'anticiper et de la préparer dès l'accueil de l'utilisateur. Par ailleurs, la maîtrise des dispositifs d'aide au retour au pays, les possibilités de poursuivre la demande d'asile et de régulation sont autant de réponses pour orienter la personne.

Aussi, l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ou d'un titre de séjour nécessite le développement de nouvelles compétences en lien avec les dispositifs existants (AVDL, CPH, DIHAL, HOPE, AFPA...). A noter également, les dispositifs permettant de reloger les personnes statutaires ont évolué demandant un renforcement des outils de suivi de l'activité imposé par les autorités de tutelle.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la formation qui permettra aux professionnels concernés de s'approprier les dispositifs essentiels liés à l'accompagnement de l'utilisateur en renforçant la dynamique de partage et d'enrichissement des pratiques sur le territoire.

L'objectif de la formation sera aussi de faciliter et d'optimiser l'accompagnement des bénéficiaires tout en harmonisant les pratiques professionnelles.



2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

- Connaître les droits fondamentaux des usagers sortant de CADA en tenant compte de leur statut
- Savoir se préparer et préparer les demandeurs d'asile à la sortie en s'appuyant sur le projet personnalisé
- Maîtriser le cadre juridique applicable aux différents types de sortie (déboutés/ bénéficiaire d'un titre de séjour ou de la protection internationale)
- Apporter une réponse sociale et juridique pouvant faciliter la sortie par la connaissance des différents dispositifs et des démarches sociales afférentes
- Savoir questionner sa posture professionnelle et éthique dans le cadre de l'accompagnement à la sortie

Pour ce faire, nous souhaitons que l'action réponde à l'articulation suivante :

Jour 1 : accompagnement de l'accueil à la sortie (poser le cadre général de la sortie)

Jours 2 et 3 : accompagnement des déboutés à la sortie du centre

Jours 4 et 5 : accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI)

Le public concerné :

Cette formation visera les professionnels intervenant en CADA ainsi que les chefs de service concernés par la problématique.

Méthodes pédagogiques :

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant des apports théoriques courts reliés systématiquement à des études de cas et des partages d'expérience sur des situations rencontrées par les apprenants. La formation devra favoriser les échanges de pratiques entre les professionnels des différentes structures.

L'organisme devra se nourrir pendant la formation de situations réellement rencontrées au quotidien par les professionnels pour être force de proposition en apportant des solutions dans l'accompagnement de l'utilisateur.

L'organisme devra privilégier une démarche pédagogique active et participative.

Le prestataire sera tenu de co-construire avec les participants **un guide de bonnes pratiques** s'appuyant sur des expérimentations ou des actions concrètes qui s'avèrent pertinentes pour l'ensemble des CADA du territoire.

Egalement, l'organisme devra tenir compte des travaux déjà engagés sur le sujet et inscrire sa proposition dans ce cadre. En effet, certains professionnels ont bénéficié en 2018 d'une formation sur « La mise en œuvre du projet personnalisé en CADA sous-tendue par la préparation à la sortie » permettant de s'approprier les outils concrets et de leur donner une position centrale dans l'accompagnement des usagers.



Sur 2020, une journée inter-établissement sera mise en place en parallèle pour créer une dynamique d'échange et de lien entre les équipes du territoire.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.

3. Les conditions de réalisation

Durée :

La durée de l'action sera limitée à **5 jours** par stagiaire avec un rythme d'une journée de formation par mois. Les travaux d'intersession entre les journées seront planifiés portant sur des retours d'expérience suite aux situations professionnelles observées ou rencontrées.

Nombre de participants :

1 groupe de 16 personnes maximum dont 3 professionnels + 1 chef de service par structure

Lieu de réalisation :

Au sein des différentes structures participantes situées sur le territoire du Pas de Calais (62) avec une répartition géographique suivante :

Jour 1 : Arras

Jour 2 : Saint Omer

Jour 3 : Lens

Jour 4 : Berck sur Mer

Jour 5 : Arras

Planification :

→ Démarrage du groupe à partir de **septembre 2020**

→ Les mardis ou les jeudis (hors vacances scolaires Zone B)

→ 1 journée par mois

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.



Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

Evaluation des compétences :

Une évaluation à froid est demandée pour mesurer l'application terrain des effets de la formation à **6 mois post-formation**. Un temps d'échange téléphonique sera planifié entre le chef de service de chaque structure et le formateur permettant de mesurer les retours d'expérience et les actions concrètes mises en œuvre par les apprenants.

Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur social et médico-social

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.



5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier **et** numérique avant le **25/06/2020**

Choix de l'organisme prestataire : **juillet 2020**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **juillet 2020**

7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :

OPCO santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :

herve.picotin@opco-sante.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :

Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63

Référence du dossier à rappeler svp : PC20/HP